

# Le dispositif ULIS

## Présentation :

L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif qui a pour mission d'accueillir, au collège, des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire.

L'ULIS n'est pas une classe mais un dispositif collectif d'aide à la scolarisation qui propose des adaptations pédagogiques qui permettent à tous les jeunes de progresser.

Les élèves sont donc inscrits dans une classe du collège, en 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème, mais ils ne suivront pas la totalité des cours de leur classe. A certains moments, ils seront regroupés au sein de l'ULIS pour recevoir un enseignement plus individualisé, avec l'enseignante coordinatrice du dispositif.

## Objectifs :

Les objectifs du dispositif sont définis en fonction du projet du jeune et ils s'articulent autour des compétences du LPC (livret de compétences propre à tous les élèves de 3 à 16 ans).

En fonction des capacités de chacun, les examens préparés sont les mêmes que pour tous les élèves du collège : attestation scolaire de sécurité routière (ASSR 1 ou 2 selon l'âge), prévention et secours civiques de niveau 1, certificat de formation générale (CFG), brevet des collèges...

Concernant la vie au collège, les attentes en termes de comportement et discipline sont les mêmes que pour tout élève : ponctualité, respect, travail, ...

### Après l'ULIS collège...

Après le collège, les élèves pourront approfondir et réaliser leur projet d'orientation professionnelle en fonction de leurs compétences et de leurs besoins éducatifs particuliers : en ULIS Professionnelle (ULIS au lycée), en établissement spécialisé, en apprentissage (CFA), en lycée professionnel (sans dispositif ULIS).